



Réf. : n° 05/CSF/FDSP/2018.

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

L'an deux mille dix-huit et le seize du mois d'avril s'est réuni le Conseil scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques sous la présidence de ZOUAÏMIA Rachid et en présence de Mme TOUATI Nasséra, Mme IGROUFA Zoubida et MM. AÏT MANSOUR Ka mal, KEBAILI Tayeb, MAÏFI Abdelaziz, IRATEN Abdallah, BEZGHICHE Boubekeur, AÏD Abdelhafid, ALLAM Lyès, DAHMANI Abdeslem, MOKHTARI Abdelkrim, KHELFI Abderrahmane, ASSALI Abdelkrim, AÏSSAOUI Azedine, membres.

Après avoir pris acte de la validité de la réunion au vu de la condition de quorum prévue par la réglementation en vigueur, le Conseil a procédé à l'examen des points de l'ordre du jour qui suivent :

I – Offre de formation en Doctorat 3^{ème} cycle (LMD) :

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD (Doctorat) pour la filière droit au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Au vu des dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ; de l'arrêté n° 547 du 02 Juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;

Au vu de l'avis favorable émis par le comité scientifique du département de Droit privé par délibération du 12 avril 2018 ;

Au vu de l'avis favorable émis par le comité scientifique du département de Droit public par délibération du 12 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'offre de formation en Doctorat de 3^{ème} cycle LMD en Droit pour l'année universitaire 2018-2019 sous la responsabilité de M. BERRI Noureddine, MCA, et ce, pour vingt (20) places pédagogiques réparties comme suit :

Spécialité	Nombre de postes pédagogiques	Total
Droit public	10	20
Droit privé	10	

II – Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) :

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) en Droit Public et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ; des dispositions de l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 :

- Mlle ALIM Lydia : Spécialité « Droit des collectivités territoriales » ;

Intitulé de la Thèse : « **المجالس المحلية في القانون الجزائري: بين الانتخاب والاستقلالية** ».

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. AÏT MANSOUR Kamal en qualité de Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

« **حول فعالية الضمانات المستحدثة لمراقبة الانتخابات المحلية** »

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, n° spécial, 2017, pp. 467-480 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M. AÏT MANSOUR Kamal, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. BOUDRIOUA Abdelkrim, Professeur, Université de Béjaïa, Examineur ;
- Mme LACHEHEB SACHE Djazia, Professeur, Université de Sétif 2, Examinatrice ;
- M. AÏSSAOUI Azedine, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- Mme TIAB Nadia, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice.

III - Séjours scientifiques de haut niveau de courte durée :

Le Conseil a été saisi en vue de se prononcer sur la mise en place de critères en vue de départager les postulants aux séjours scientifiques de haut niveau de courte durée, soit les Professeurs, les Maîtres de conférence classe A, les Maîtres de conférence classe B et ce, au vu de la consistance limitée du budget prévu pour l'année en cours.

Après examen des propositions des comités scientifique, le conseil a fixé un ensemble de critères et a procédé à la mise en place d'une grille de notation à l'effet de départager les enseignants postulant à un séjour scientifique de haut niveau de courte durée comme suit :

1 - Hors classement : Les enseignants du grade de professeur.

2 - Priorité aux enseignants du grade de Maître de conférences classe B à l'effet de permettre aux intéressés de préparer l'habilitation universitaire. Les intéressés ne peuvent bénéficier que d'un seul séjour scientifique de haut niveau de courte durée en qualité de Maîtres de conférences classe B.

4 – Enseignants du grade de Maître de conférences classe A et B n'ayant pas bénéficié d'un séjour scientifique de haut niveau de courte durée : **10 points**.

5 – Il est retranché **01 point** pour le bénéfice de chaque séjour scientifique dont aurait bénéficié l'enseignant du grade de Maître de conférences classe A.

6 – En cas de difficultés pour départager les enseignants concernés par les séjours scientifiques de haut niveau de courte durée, il sera tenu compte de la production scientifique des intéressés selon la grille qui suit :

Production Scientifique	Notation
Ouvrage publié	03 points
Article publié dans une Revue référencée avec comité d'experts (exclusion des revues payantes)	02 points
Communication à une Manifestation Scientifique	01 point

Il est tenu compte lors du traitement des dossiers de la date de décision de promotion dans le grade des intéressés.

Par ailleurs, et en cas d'égalité parfaite entre les postulants, il sera procédé à une opération de tirage au sort et ce, aussi bien concernant les séjours scientifiques de haut niveau de courte durée que pour les stages de courte durée.

IV – Statut de la Revue académique de la Recherche juridique :

Le Conseil scientifique prend acte de la mise en conformité de la **Revue académique de la Recherche juridique** selon les conditions exigées et ce, en vue de son classement dans la catégorie « C ». A ce titre, le Conseil salue les efforts du Comité de rédaction de la revue et de son Rédacteur en chef, le Docteur BERRI Noureddine pour la prise en charge des multiples exigences fixées par la DGRSDT (dépôt auprès de l'ONDA, mise à jour du protocole de rédaction, mise en place d'un guide de procédures de publication destiné aux auteurs), de sorte que la Revue académique soit une publication de référence à l'échelle de la production scientifique de valeur.

Béjaïa, le 16 avril 2018.

Le Secrétaire de séance

Le Président du Conseil Scientifique



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.

جامعة عبد الرحمان مـيرة - بجاية
كلية الحقوق و العلوم السياسية

المجلس العلمي للكلية

بجاية في 16 أفريل 2018

محضر رقم: 05 / 2018

قائمة الحضور

الرقم	الاسم و اللقب	الصفة	الامضاء
01	أ.د زوايمية رشيد	رئيس المجلس العلمي	
02	أ.د أيت منصور كمال	عميد كلية الحقوق	
03	د. قبايلي طيب	نائب العميد مكلف بما بعد التدرج	
04	د. معيفي العزيز	نائب العميد مكلف بالمسائل المرتبطة بالطلبة بالنيابة	
05	ارائن عبد الله	رئيس قسم التعليم الأساسي للحقوق	
06	بزغيش بوبكر	رئيس قسم قانون الأعمال	
07	عيد عبد الحفيظ	رئيس قسم القانون الخاص	
08	علام الياس	رئيس قسم القانون العام	
09	د. دحماني عبد السلام	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
10	د. حساني خالد	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
11	مختاري عبد الكريم	ممثل الأساتذة المساعدين	
12	بلول جمال	ممثل الأساتذة المساعدين	
13	د. تواتي نصيرة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم التعليم الأساسي للحقوق	
14	د. عسالي عبد الكريم	رئيس اللجنة العلمية لقسم قانون الأعمال	
15	د. إقروفة زبيدة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم القانون الخاص	
16	د. عيساوي عز الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم القانون العام	
17	د. خلفي عبد الرحمان	مدير مخبر البحث حول فعالية القاعدة القانونية	

رئيس المجلس العلمي

